



Vente de véhicule

Par Scall

Bonjour,
petit historique des faits :
Mi-décembre 2023, je mets en vente un véhicule en ligne.
Je suis contacté par une personne qui vient sur place.
Elle me fait un virement (classique) pour le paiement du véhicule.
Suite à la validation du paiement, nous remplissons le certification de cession et il repart avec le véhicule.

Jour férié et week-end oblige, le virement traîne.
Une semaine après, je n'ai toujours rien et la personne m'enjoint à patienter.
Ensuite elle me dit que le virement est en attente car le véhicule est au garage pour une panne grave et que je serais payé après diagnostic/réparation.

Je comprends que la personne me mène en bateau.
Je porte plainte dans la foulée à la gendarmerie.
Plainte enregistrée en tant qu'abus de confiance.
La gendarmerie me conseille de faire la déclaration de cession sur ANTS afin de transférer la responsabilité du véhicule même si je n'ai pas été payé.

Je n'ai bien sur toujours pas reçu de paiement, apperement une deuxième déclaration d'acquisition ANTS a été faite pour le véhicule.

Suite à cela l'ANTS me contacte pour me demander si je souhate céder mon véhicule à titre gracieux ou engager des démarches pour récupérer ou me faire indemniser suite au vol.

Je suis un peu perdu sur les démarches à faire ou non.
Ma plainte, a-t-elle été prise sur le bon motif ? ou est-ce bien un vol ?

Cordialement, Scall

Par jpgroussard

Bonjour Scall,

Citation : "Suite à la validation du paiement"
C'est quoi exactement pour vous une validation du payement ?

Ne faites surtout pas une déclaration sur ANTS afin de transférer la responsabilité car le document de cession et la photocopie de la carte grise barrée et signée vous dégage de toute responsabilité.

Allez plutôt voir la personne (vous devez avoir ses coordonnées ainsi que sa carte d'identité) lui demander des explications.

Je dirais de l'escroquerie.

Cdlt

Par Moidu60

Bonjour,

Oui c'est étrange,

Qu'est ce que vous appelez paiement validé ?

Si y a eu virement validé, vous avez eu votre argent.

Vous parlez d'un acompte ou elle est a juste présenté elle-même sur son portable, une page où il était inscrit "paiement validé" ?

Si c'est le cas, c'est en effet 100% une escroquerie.

Par Scall

Bonjour,

le personne a fait le virement devant moi sur son téléphone et il m'a montré la validation du virement.
L'argent n'étant jamais arrivé, soit c'était un faux virement soit le virement a été annulé.
La vente a été effectuée un samedi, donc pas de virement le jour même ni le lendemain.

J'ai bien un numéro de téléphone mais personne ne répond plus, il a du me bloquer.
C'est ma première vente, je n'ai pas pensé à prendre une copie de sa pièce d'identité.

La déclaration ANTS est bloquée pour le moment et tant mieux du coup.

Si pour vous c'est de l'escroquerie, ma plainte n'aurait pas été prise correctement ?

Par Moidu60

Bonjour,

C'est bien ce que je présentais,
Arnaque connue malheureusement, la fausse validation de paiement montrée vite fait sur le portable.

Pour la qualification de la plainte, ça n'a pas d'importance, si besoin, le parquet requalifiera les poursuites.

La page est fausse, préparée à l'avance.

Il suffit d'un 1/4 de seconde pour discrètement changer de page sur son portable sans que la personne devant soi ne s'en aperçoive et donc lui présenter une page fausse.

Je suppose que vous avez pas tenu son portable dans votre main pour étudier réellement ce qui était écrit dessus ?

Par janus2

Bonjour,

Pas besoin d'une fausse page, un virement fait par internet peut être annulé par la suite (durant 24 heures pour ma banque).

Par Scall

Bonjour,

j'ai bien tenu le téléphone.

Mon nom et le numéro de mon compte apparaissait bien, l'url de la page était bien celle de la banque, au moins pour la partie visible.

Pour le moment, je n'ai aucune nouvelle de la plainte.

J'ai essayé de joindre le commissariat qui gère la plainte, mais sans succès jusqu'à maintenant.

Par Moidu60

Dans ce cas le virement a été fait à l'aide d'un chèque en bois,

Il a déposé l'argent sur le compte, la banque l'a crédité provisoirement et dans ce laps de temps, il vous a fait le virement.

Et comme la banque s'est aperçue que le chèque était en bois ou volé, elle a retiré l'argent du compte et donc votre

virement se trouve bloqué faute de fonds.

Quelle était la banque de l'acheteur ?

Faut pas vous attendre à une réaction rapide de la justice malheureusement, votre plainte sera bien traitée mais le temps risque d'être long et quant au résultat ? Mystère!

Par Scall

Il me semble que c'est la société générale, plus sûr à 100%.

Mais comme visiblement l'identité inscrite sur le certification de cession n'est pas exacte, je vais pas pouvoir aller beaucoup plus loin ...

La méthode que tu décris est tout à fait possible, je n'y avais pas pensé.

J'étais plus parti sur une complicité dans le banque ou un délire du genre (trop de films).

Ton hypothèse est nettement plus crédible.

Une réaction de la justice non, mais une réaction du service "enquêteur" me paraissait plus probable depuis 6 mois. Parce que plus ils attendent, plus ces personnes pourront escroquer de gens et je trouve cela dommage.

Par jpgroussard

Scall,

espérons que la perte ne dépasse pas quelques centaines d'euros !

Cela étant donné, vous n'avez pas à regarder son téléphone mais le votre, voir si l'argent y est ou pas.

Si c'est un virement classique (de moins en moins utilisé) l'acheteur revient chercher la voiture lorsque l'argent est sur votre compte.

Vous avez également le virement instantané (pour 1 euro de plus) et son argent arrive sur votre compte dans la seconde donc, en regardant votre téléphone vous le voyez (et alors vous donnez la voiture) ou pas (vous ne donnez pas la voiture).

Enfin et ma banque me l'a communiqué il y a quelques mois, comme votre compte est "attaché" à votre numéro de téléphone vous donnez à l'acheteur uniquement votre numéro de téléphone (fini l'IBAN et le BIC) et celui-ci fait un virement à votre numéro de téléphone (pour zéro euro de plus), virement qui arrive également dans la seconde accompagné d'un SMS pour vous.

Encore 2-3 bricoles :

-fuyez comme la peste ceux qui n'arrivent pas à vous présenter plusieurs documents d'identité.

-prenez soigneusement en photo les pièces d'identités que vous enverrez immédiatement à vos parents, votre femme, un ami.

-évittez de donner rendez-vous dans des endroits déserts.

Cdlit

Par Scall

Maintenant je sais à quoi m'en tenir, mais la perte est de près de 5000?.

Cela ne nous mets pas dans l'embarras financièrement, mais bon c'était pas prévu dans le budget.

La gendarmerie m'a même indiqué de me méfier des chèques de banque, apparemment de plus en plus falsifié.

Quand je devrais à nouveau vendre un véhicule, ça sera à un pro ou en virement instantané.

Tant pis si cela ne plaît pas à l'acheteur.

Par Moidu60

Même les photos de pièces d'identités peuvent être volées ou usurpées donc en rien un gage de preuve malheureusement.

C'est même une technique fréquente, l'acheteur demande les photos des pièces d'identité du vendeur pour qu'il prouve

sa bonne foi qu'il compte bien vendre le véhicule
et du coup l'escroc se sert pour une proche arnaque de ces pièces d'identité pour prouver son identité. Comme ça la
boucle est bouclée.

c'est sûr que si le jour de la vente, celui qui se pointe n'est pas la personne sur les photos des pièces d'identités, il faut
fuir même si il va trouver une excuse pour dire que l'acheteur est malade ou un truc du genre et qu'il fait la vente à sa
place.